

Fillièremag'

N°3 Décembre 2018



page 5

ACTU

L'autopartage

pages 16-19

ENFANCE, JEUNESSE

Priorité aux enfants !

page 29

CULTURE

Ouverture d'un espace d'exposition

L'édito page 3

Actualité de la commune page 4

Infos pratiques page 6

Finances page 9

Travaux page 12

Projet de territoire page 14

Enfance, jeunesse, scolaire page 16

Vie associative en images pages 20 et 26

Action sociale page 22

Environnement page 24

Culture, sports, vie associative page 28

Agenda page 31



5



8



12



18



Responsable de la publication : Christian ANSELME, maire

Rédaction : service communication, commission communication

Conception graphique : globule VERTE

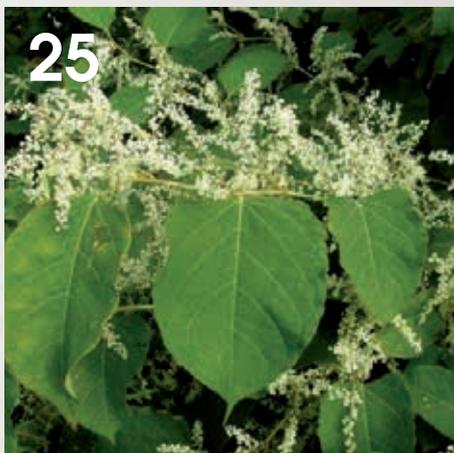
Photos : Serge BOCQUET, Jean-Marc LOMBARD, Xavier PIQUOT, Virginie VERDAN, Marie-Hélène FOSSATI, Roger FAVRE-DEREZ, Marie-Claude DAUBERCIES et Mission Locale Jeunes

Impression et distribution : Abrasax

20



23



25



26

L'année 2018 qui s'achève a été particulièrement dense et riche pour notre nouvelle commune de Fillière. Alors que l'essentiel de l'énergie des élus avait été consacrée à son installation en 2017, elle a vraiment pris son envol cette année.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, les réalisations ont été nombreuses. Près de 7 millions d'euros ont été investis sans recours à l'emprunt. Mieux même, nous avons remboursé par anticipation le prêt réalisé par l'ancienne Communauté de communes pour la construction du bâtiment qui abrite désormais notre mairie, pour un montant de 519 000 euros. Dans le contexte financier actuel, investir une telle somme tout en accélérant notre désendettement démontre la pertinence du regroupement de nos cinq communes. Les chantiers menés correspondent à des projets portés par les anciens conseils municipaux, souvent des engagements pris lors des élections de 2014. Pour l'année 2019, l'accent sera mis sur l'entretien de notre patrimoine bâti et la valorisation des espaces publics. Les réflexions engagées sur les projets structurants (écoles, crèche, maison intergénérationnelle, salle des fêtes d'Evires, gymnase), notamment à travers le projet de territoire, se poursuivront. Elles se traduiront par la mise en place d'un calendrier pour les prochaines années. La première action menée concernera l'école des Ollières ; nous espérons pouvoir lancer les travaux avant la fin de l'année prochaine.

Parallèlement à ces investissements conséquents, les 12 mois écoulés ont été consacrés à la consolidation de notre commune nouvelle. Nous avons pris le temps de définir nos grandes orientations, nos priorités, de réorganiser nos services pour corriger les problèmes rencontrés et pour nous donner les moyens de répondre à nos ambitions. La culture sera au cœur de notre projet. L'ouverture d'une salle consacrée aux Arts le 12 janvier 2019 traduit cette volonté. Je vous invite à venir découvrir la première exposition consacrée au surréalisme et à investir ce lieu créé pour l'ensemble de la population.

Les enfants et les jeunes sont une autre de nos préoccupations. Trois axes ont été arrêtés pour compléter notre politique éducative : développer l'offre à destination des adolescents, enrichir le programme proposé aux plus jeunes, mettre en place, en partenariat avec les associations, des animations autour du sport.

Le logement est un également un enjeu majeur. Permettre aux jeunes de rester dans leur commune, aux familles de trouver un logement abordable, aux plus âgés de se rapprocher des services et des commerces, imposent une intervention publique forte, la mise en œuvre d'une véritable politique foncière. Nous y travaillons.

Chaque jour nous pouvons aussi compter sur l'appui de notre communauté d'agglomération. Après des premiers mois consacrés à la redéfinition de ses politiques, des actions fortes ont été conduites en 2018 sur notre territoire : création de nouvelles lignes de bus, installation d'une station d'autopartage, entretien des sentiers inscrits au schéma départemental, accompagnement des personnes du 3^{ème} âge et des aidants.

Tout au long de l'année 2018, les élus ont pu mesurer la pertinence des choix effectués au début du mandat, la création de la commune nouvelle et l'adhésion au Grand Annecy. Ces orientations courageuses ont traduit notre désir de construire un espace de vie basé sur la solidarité, au service de la proximité, adapté aux changements rapides qui affectent notre société. Ce projet collectif a pour mission de relever les défis du présent, d'anticiper ceux de demain.

Les difficultés politiques et sociales qui frappent notre pays montrent que vous êtes nombreux à attendre plus de justice sociale, plus de concertation, plus d'anticipation. On ne peut indéfiniment répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux en appliquant de vieilles méthodes, en se tournant vers le passé. Ensemble, nous avons décidé de regarder devant nous, de refuser le repli sur soi, d'affronter avec lucidité les problèmes de tous ordres qui se posent à nous, de trouver des réponses nouvelles. Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous pour notre traditionnelle cérémonie des vœux le **vendredi 18 janvier à 19h**, salle Tom Morel à Thorens-Glières.

Christian ANSELME, maire de Fillière

Prêts pour l'hiver

L'hiver est là, les équipes municipales sont à pied d'œuvre pour assurer le service de viabilité hivernale de la commune de Fillière : tracteurs équipés de lames et chaînes, stocks de sel réalisés, planning d'astreinte et dernières vérifications d'usage du bon état du matériel assurés.

Au total, ce seront 150 kilomètres de voirie et d'espaces publics salés et déneigés

par les agents municipaux répartis sur les cinq communes déléguées. Pour renforcer le dispositif (15 novembre-15 mars), la commune fait également appel à des entreprises privées sur des circuits et secteurs identifiés.

Pour les espaces privés, le déneigement est l'affaire de tous. Il est très important d'avoir des pneus hiver toujours en très



bon état, car usés, ils ne seront d'aucune efficacité sur sol enneigé ou verglacé. Ils sont également efficaces dès que la température passe en dessous des 7°C.

Le service urbanisme a déménagé

Depuis le 5 novembre 2018, le service urbanisme rejoint les autres services administratifs de la commune à la mairie de Fillière au 300, rue des Fleuries Thorens-Glières 74570 Fillière (au 2^{ème} étage de la mairie).

Horaires d'ouverture du service urbanisme

- mardi : 15h-19h
- jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Permanence téléphonique au 09 71 09 05 70

- le mardi : 9h-12h / 14h-19h
- le mercredi : 9h-12h
- le jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Retour en images...



Tour de France au Plateau des Glières



Bénévoles lors de l'étape du Tour de France



Tour de France - sculpture réalisée par Jean-Paul Bevilard



Cérémonie du 11 novembre Fillière



Inauguration du stade de football synthétique de Thorens-Glières



Inauguration du cinéma le Parnal

À noter dans vos agendas...

Des réunions publiques destinées à échanger sur les projets de la commune de Fillière vous sont proposées en février dans les cinq communes déléguées :

Lundi 4 février à 19h
salle des fêtes d'Aviernoz

Vendredi 8 février à 19h
salle polyvalente de Saint-Martin-Bellevue

Mardi 12 février à 19h
salle Jean Bouvet aux Ollières

Vendredi 15 février à 19h
salle Le Cercle à Evires

Jedi 7 mars à 19h
salle Tom Morel, Thorens-Glières

La commune de Fillière s'engage dans la mobilité durable

La commune de Fillière, attentive aux problématiques liées à la pollution de l'air, s'investit dans la démarche initiée par le Grand Annecy en accueillant sur son territoire un véhicule 100% électrique entièrement dédié à l'autopartage. Plusieurs partenaires sont engagés dans la démarche. Outre le Grand Annecy qui a financé l'acquisition de la voiture, nous avons signé une convention avec la société Citiz Alpes Loire qui s'occupe de la gestion du service et de la maintenance de la voiture.

Les objectifs qui nous sont assignés sont :

- promouvoir le service de l'autopartage en sensibilisant les agents et les élus à sa pratique ;
- donner l'exemple en utilisant ce véhicule pour les propres usages de services, notamment dans le cadre des déplacements de proximité que sont amenés à effectuer les élus et les agents ;
- communiquer auprès de la population et des acteurs économiques de notre territoire sur la mobilité électrique et l'autopartage.

Une Zoé électrique en libre-service devant la mairie de Fillière

Tous les habitants de Fillière peuvent la louer pour des usages ponctuels, à la journée, en soirée ou le week-end. La facturation s'effectue à l'heure et au kilomètre.

Rendez-vous sur www.alpes-loire.citiz.fr
Tél. 04 76 24 57 25

Mail : alpes-loire@citiz.fr

Avec son réseau "eborn", le SYANE participe à l'opération

Engagé depuis plus de 10 ans dans des actions concrètes de maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, le SYANE - Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie - a lancé en 2014 un projet en faveur de la mobilité électrique, pour développer, aux côtés des collectivités, un maillage départemental cohérent de 150 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Ce déploiement s'inscrit dans le cadre d'un projet interdépartemental, le réseau "eborn", à l'intérieur duquel les usagers peuvent accéder à un service de recharge homogène sur près de 700 bornes réparties sur la Haute-Savoie, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et les Hautes-Alpes.



La borne de Fillière, mise en service en mars 2018, a déjà permis la recharge de près de 200 km d'autonomie électrique. Aujourd'hui, par son partenariat avec Citiz, le SYANE met à disposition un des deux points de charge de cette borne dans le triple objectif de promouvoir l'autopartage et la mobilité électrique sur le territoire du Grand Annecy, et de renforcer l'usage de la borne installée sur le territoire communal.

**Journée "découverte"
de l'autopartage :
vendredi 18 janvier 2019 à 17h**

Vous êtes intéressés par ce service ? Nous vous proposons de découvrir comment l'utiliser lors d'une matinée conviviale **le vendredi 18 janvier à 17h** devant la mairie de Fillière au 300, rue des Fleuries à Thorens-Glières.

Réforme des modalités de gestion des listes électorales

Afin de combattre l'abstention aux scrutins, de remédier aux imperfections dans les listes électorales et de rapprocher les citoyens du processus électoral, une réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales a été initiée par l'Etat (loi n°2016-1048 en date du 1^{er} août 2016). De gros changements sont attendus :

- Un "répertoire électoral unique" et permanent (RÉU) créé et opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2019 (sa tenue est confiée à l'INSEE).
- Fin du principe de la révision annuelle des listes électorales : les listes seront dorénavant permanentes et extraites du RÉU.

Pour l'électeur :

- Suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription auparavant fixée au 31 décembre (pour une inscription effective au 1^{er} mars de l'année N+1) :
 - En effet, l'inscription pour les électeurs sera possible jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin, pour les scrutins organisés à compter du 2 janvier 2020.
 - Et donc à titre transitoire, pour les scrutins qui vont se dérouler entre le 11



mars 2019 et le 1^{er} janvier 2020, la date limite d'inscription sera le dernier jour du 2^{ème} mois précédant celui du scrutin.

- Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription sera le 31 mars 2019

A partir du 1^{er} janvier 2019, toute demande d'inscription et toute procédure de radiation seront traitées selon les nouvelles modalités issues des lois du 1^{er} août 2016 et de leurs décrets d'application. Les listes électorales seront permanentes et extraites du RÉU. Les demandes d'inscription déposées au plus tard le 31 décembre 2018, et les procédures de radiation engagées jusqu'à cette date, sont régies par le droit actuel.



Le 26 mai 2019, je vote...

Quand ?

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 Etats membres de l'Union Européenne entre le 23 et le 26 mai 2019 : en France le scrutin se déroulera le dimanche 26 mai 2019. Les dernières élections européennes s'étaient déroulées le 25 mai 2014.

Quoi ?

Les députés européens, ou "eurodéputés", sont les représentants au Parlement Européen, institution de l'Union Européenne représentant les citoyens des états membres.

Comment ?

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats seront élus pour 5 ans, selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne : les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Qui peut voter ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales ;
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.touteurope.eu

Le recensement citoyen

Démarche civique essentielle, le recensement citoyen est obligatoire. Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (à l'accueil de leur commune déléguée), dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. La mairie déléguée remet ensuite au jeune son attestation de recensement, qui est à conserver précieusement, car elle sera demandée lors des inscriptions aux examens, au permis de conduire, etc.

Les données issues du recensement facilitent l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans (si les conditions légales

pour être électeur sont remplies). Par ailleurs, il est important pour le jeune, après avoir été recensé et jusqu'à l'âge de 25 ans, de faire connaître à l'organisme chargé du service national tout changement de domicile ou de situation familiale.

La dernière étape du "parcours de citoyenneté" est l'accomplissement de la "Journée Défense et Citoyenneté" (JDC), obligatoire entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. La convocation est envoyée automatiquement par les services de l'Etat entre 30 et 45 jours avant la journée.

C'est une occasion de contact avec la communauté militaire, de découverte des multiples métiers que la Défense offre aux jeunes, ainsi qu'une journée qui permet d'évaluer l'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française et de proposer le cas échéant une aide spécifique pour les jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire.

Un certificat de participation est remis à la fin de cette journée, et sera requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, brevet, baccalauréat...).

Le recensement des frontaliers

Si vous travaillez en Suisse et que vous habitez en France, vous possédez le statut de travailleur frontalier, quelle que soit votre nationalité. Depuis 1973, dans le cadre d'accords internationaux, le Canton de Genève reverse une partie de l'impôt à la source payé par les travailleurs frontaliers à leurs communes, intercommunalités et départements de résidence. Ces fonds sont versés annuellement, et le montant est proportionnel au nombre de frontaliers installés dans chaque commune. Ces fonds contribuent à la réalisation des investissements et à la création des équipements publics, sans avoir recours

systématiquement à une augmentation des impôts locaux.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie répartit la part de la "Compensation Financière Genevoise" (CFG) reversée aux communes, en fonction du nombre de frontaliers qui résident sur leur territoire. Afin que cette dotation soit répartie le plus justement, la commune se doit de procéder au recensement de ses frontaliers.

Suisses ou doubles nationaux (n'ayant pas besoin de permis G), il vous appartient de vous faire recenser pour informer votre

commune que vous êtes frontalier et que vous y résidez : nous vous remercions de bien vouloir vous déclarer en mairie (campagne de recensement avant le 30 juin de chaque année) en indiquant vos nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, adresse, ainsi que le nom et l'adresse de votre employeur.

Cette déclaration est un acte civique, elle est rapide, ne vous coûte rien et n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus ni votre imposition.

Un service pour les jeunes

Depuis le 5 septembre 2018, des permanences de la Mission Locale vous sont proposées à Thorens-Glières 9, Place de la Mairie.

La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien est une association qui agit pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et résidants sur l'une des 80 communes du territoire. Elle vous propose un accueil, une écoute et un suivi personnalisé pour :

- votre orientation professionnelle
- vos projets de formation
- vos recherches d'emploi

- votre recherche de contrat en alternance, recherche de stages
- votre projet de création d'entreprise
- vous guider si vous souhaitez bouger à l'international
- vous soutenir sur les questions concernant la mobilité, la santé, le logement
- vous renseigner sur vos droits et devoirs de citoyen
- vous informer sur les loisirs, le sport et la culture



Permanences uniquement sur rendez-vous le mercredi matin de 8h45 à 11h45. Pour prendre rendez-vous, contactez le 04 50 51 39 22. Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien : info@mljba.fr Tél. 04 50 51 39 22 - www.mljba.fr

Un projet innovant pour le centre Arthur Lavy "Mes yeux ne disent pas tout"

Actuellement, le centre Arthur Lavy utilise les systèmes de Communication Alternative et Améliorée non technologique via des cartes avec pictogrammes, photos. Ces dispositifs demandent un effort d'action à nos résidents pour un résultat qui dépend de l'attention du professionnel.

Le numérique peut faciliter la communication. Lorsque Stéphanie appuie sur le pictogramme représentant ce qu'elle souhaite obtenir, la reconnaissance vocale associée est immédiate. C'est ce qui se rapproche le plus d'une communication commune à tous et produit une réelle autonomie et intégration sociale. La photo a été prise lors d'un test destiné à nous permettre de vérifier l'efficacité du dispositif. Le résultat est spectaculaire, le sourire de Stéphanie traduit la satisfaction de cette Résidente qui peut désormais communiquer facilement.

Ils ont besoin de vous !

Par votre participation, vous pouvez les aider à financer l'achat de matériel numérique pour ces personnes handicapées afin de leur donner des possibilités de communiquer via des tablettes équipées d'un logiciel spécifique et ainsi avoir une action sur leur environnement. **Le coût de ces tablettes équipées s'élève à plus de 8 000 € par résident !** Cette somme est très importante. Ni les résidents, ni l'établissement ne peuvent les financer. En réunissant 15 000 €, un fond de dotation pourrait être créé et permettrait de développer le projet de manière plus large et plus durable, notamment grâce à l'aide des entreprises.



Comment participer ?

Contactez le Centre Arthur Lavy ou envoyez votre don à :
Centre Arthur Lavy
Aprcal
231, rue Saint François de Sales
74370 Thorens-Glières
Tél. 04 50 65 54 00
a.trabbia@centrearthurlavy.fr



Cet hiver, prenez la navette MobilAlp'Glières

Cet hiver profitez de la ligne MobilAlp'Glières qui relie Annecy au plateau des Glières ! Tous les samedis et dimanches du 5 janvier 2019 au dimanche 24 mars 2019

+ d'infos sur www.sibra.fr

Nouveau : voyagez sur l'ensemble du Grand Annecy au tarif SIBRA !

À partir du 7 janvier 2019, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy mettent en place une tarification unique pour faciliter les déplacements quotidiens en transport en commun sur les lignes régionales à l'intérieur du périmètre du Grand Annecy.

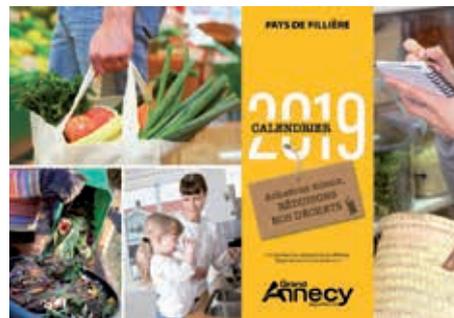
Utilisez l'Appli "Mobilités" qui intègre tous les modes de transport : bus, car, vélo, voiture (avec l'utilisation des parcs relais et des parkings), train, marche à pied. Appli Sibra gratuite (disponible sur Apple Store et Google Play).

+ d'infos sur www.sibra.fr

Le calendrier 2019 du Grand Annecy bientôt dans vos boîtes aux lettres !

Retrouvez toutes les infos pratiques dans le calendrier 2019 du Grand Annecy distribué dans votre boîte aux lettres fin décembre, début janvier ou sur le site : www.grandanecy.fr / valorisation des déchets

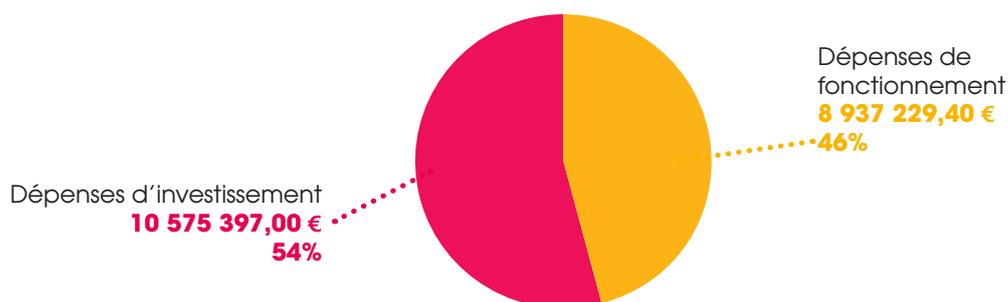
A noter que les déchèteries du Grand Annecy ferment exceptionnellement à 16h30 le 31 décembre 2018.



Une gestion financière rigoureuse

Sans relâche depuis la fusion, les élus et les services de la commune ont œuvré à une gestion extrêmement rigoureuse du budget et des projets, s'efforçant de rationaliser toutes les dépenses et travaillant d'arrache-pied à la recherche de la moindre source d'économie. Aucun emprunt n'a été souscrit depuis le 1^{er} janvier 2017. Une commission est organisée chaque semaine dans le but de respecter les règles relatives aux obligations légales et à la procédure d'achats interne de la collectivité. En tant qu'organe de suivi et en concertation avec chaque service, la commission est chargée de centraliser les contrats, ainsi que toutes les remarques liées à l'achat et l'exécution des prestations qui en découlent.

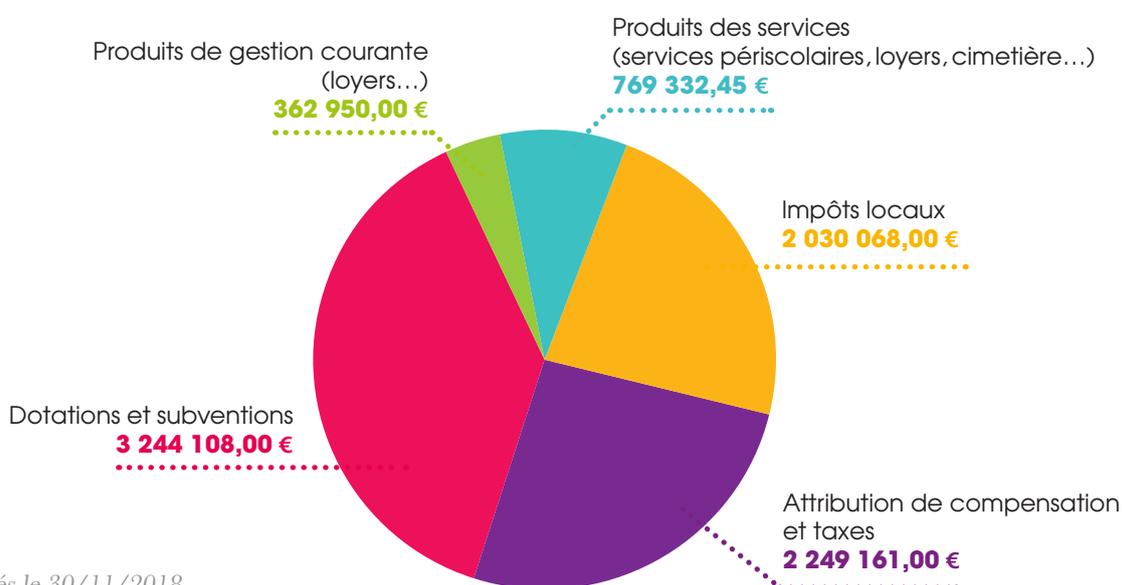
Le budget de la commune en 2018 19 512 626,40 €



Les dépenses principales de fonctionnement



Les recettes principales de fonctionnement



Logements communaux **38 logements** gérés par la Commune de Fillière

La commune perçoit des loyers pour certains bâtiments dont elle est propriétaire : auberge, Glacière, La Guinguette à Evires, les locaux Casino à Thorens-Glières, la Maison Assistants Maternels à Avierno.

Informatique, équipements des écoles

Dépenses réalisées 2017 : **72 400,09 €** à Thorens-Glières (projet 2016)

Dépenses réalisées 2018 : **71 290,34 €** à Saint-Martin-Bellevue

Marché de fourniture de matériels informatique en cours pour les écoles d'Avierno, Evires et les Ollières : **111 464,00 € HT**

Équipements divers 2018

Sécurisation RD174 Route du Praz - Les Ollières... **63 648,04 €**

Dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) **10 080,00 €**

Défilibrillateurs pour Fillière..... **10 650,00 €**

Bibliothèques livres **13 051,42 €**

12 161,42 € + animations 890,00 €

Transfert de compétences depuis le 1^{er} janvier 2017

- Petite enfance

- Relais des Assistantes Maternelles
- Crèches associatives Les Ollières, Saint-Martin-Bellevue, Thorens-Glières
> Subventions 2018 accordées : **215 000,00 €**

- Enfance jeunesse

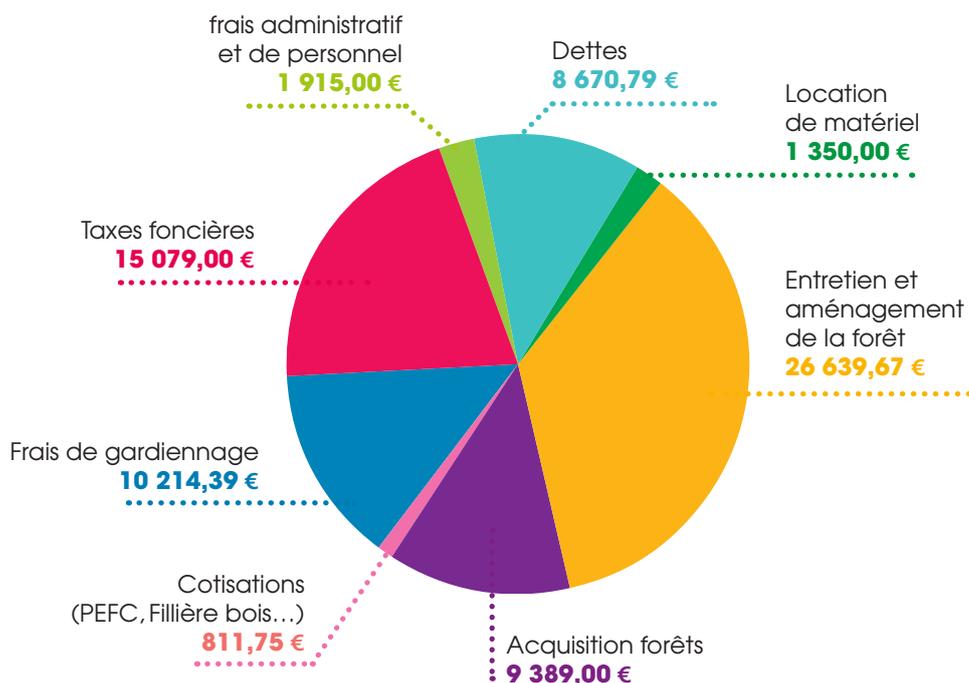
- Centres de loisirs

Dans le cadre des activités périscolaires, la commune a procédé à la reprise du personnel d'Evires et d'Avierno :

8 -10 personnes

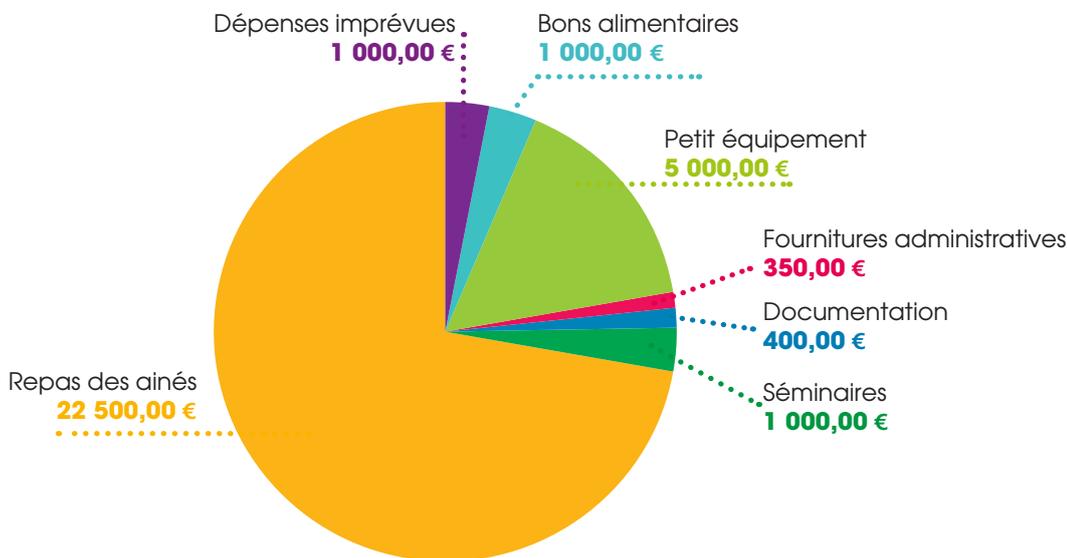
Budget annexe bois et forêts, principales dépenses

Financement quasi exclusif par les ventes de bois, et quelques subventions de la Région obtenues pour des travaux sylvicoles. Au 30 novembre 2018, la commune a réalisé **78 215,71 €** de ventes de bois. Acquisition d'une parcelle à Avierno pour **9 389,00 €**. Extinction de la dette cette année (dernière échéance due en 2018).



Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale 31 350,00 €

Budget financé exclusivement par le budget principal de la Commune. Travaux de réfection en cours d'un logement à Aviernoz.



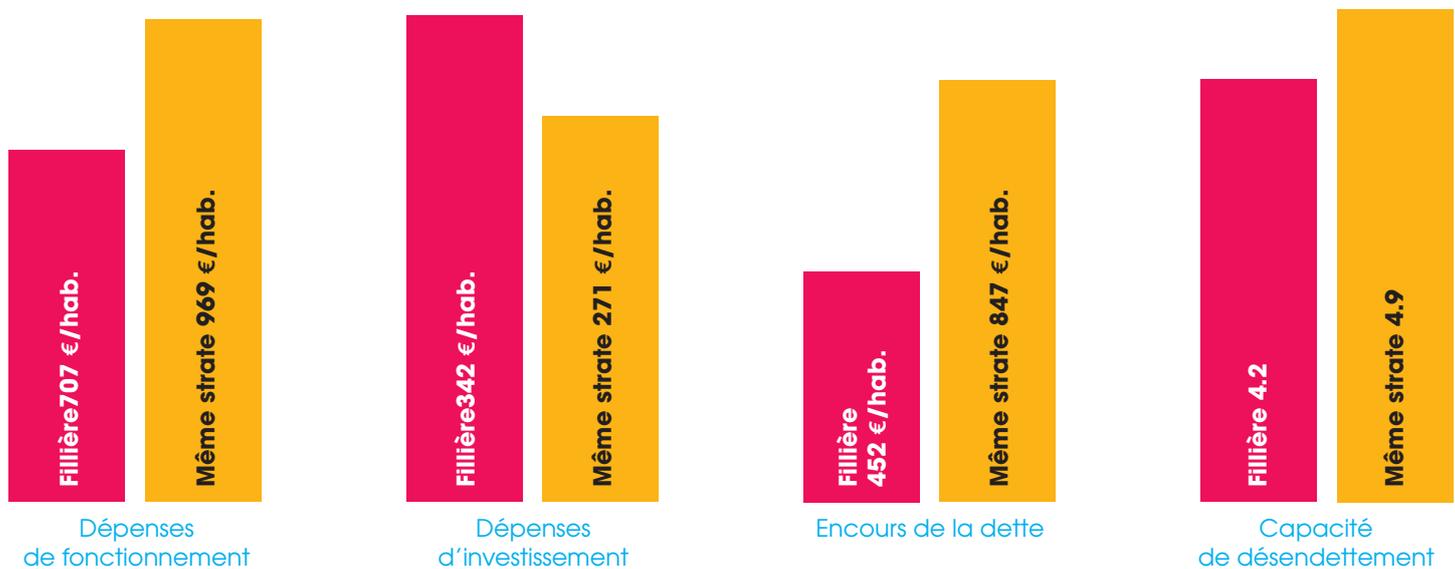
Quelques ratios réglementaires du budget principal par habitant

La commune de Fillière se situe dans la strate de 3 500 à 10 000 habitants.

Encours de la dette / Capacité de désendettement : 4,2

Il s'agit de calculer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne.

En moyenne la commune dépense **707 € par habitant en fonctionnement** et **342 € en investissement** (équipement, voirie, bâtiments...).



Les travaux déjà réalisés

Les travaux réalisés en 2018 étaient projetés par les élus des communes déléguées depuis plusieurs années mais n'avaient jamais vu le jour, faute de moyens financiers mais aussi humains. La commune nouvelle, c'est d'abord des finances plus saines, des capacités d'investissement supérieures. C'est aussi une collectivité autrement structurée : pour concevoir, lancer, suivre les travaux, il faut des agents disponibles et compétents.

Travaux de voirie au Vuaz (commune déléguée d'Aviernoz)



Cette réalisation attendue depuis plusieurs années, assure aujourd'hui avec les ralentisseurs et le trottoir, la sécurité des habitants du Vuaz, qui se rendent au chef-lieu de Thorens-Glières, et des enfants qui traversent régulièrement la RD5 pour emprunter les transports scolaires.

Montant des travaux : 308 447 €
dont 83 830 € de subventions

A Saint-Martin-Bellevue



L'eau Vive : aménagement d'un plateau ralentisseur, traversée piétons, arrêts cars, trottoirs.

Montant des travaux : 118 513 €



Col de la Frétallaz : aménagement des arrêts cars, parking au col de la Frétallaz, trottoirs, point d'apport volontaire des déchets.

Montant des travaux : 161 644 €

A Thorens-Glières

Dans le cadre d'un Plan Urbain Partenarial, aménagement d'un cheminement piétons route des Laffins, lieu-dit chez Madelin.

Un terrain de football synthétique à Thorens-Glières



Équipement indispensable pour la pérennité de la pratique et pour le développement du club, le terrain synthétique de football aménagé au sein du complexe sportif Jean Coulon, a été inauguré début novembre. Sa réalisation a pu être possible grâce aux financeurs qui se sont engagés auprès de la commune : l'Etat, la région, le département, le fonds d'aide aux sports amateurs et le club FC la Filière.

Montant total HT : 987 449,33 €
Financement du projet à hauteur de 34,03%

La salle de cinéma Le Parnal modernisé



Chaque année, le cinéma accueille plus de 12 000 spectateurs avec environ 400 séances et 180 films projetés.

Des travaux étaient donc nécessaires pour améliorer l'accueil du public : modernisation de la salle, nouveaux fauteuils et augmentation du nombre de places (116), installation d'un écran plus grand et de la 3D, dispositif pour personnes en situation de handicap, amélioration du chauffage ainsi que la rénovation du sol, des murs et auparavant de la toiture.

Montant total HT : 256 265,42 €
Financement du projet à hauteur de 58,53%

Réhabilitation de l'immeuble de la Poste à Thorens-Glières



L'aménagement de logements communaux représente un enjeu social fort, compte tenu du prix du foncier et de l'immobilier sur le territoire.

4 appartements (un T4 et trois T3) compris entre 64m² et 85m² ont été entièrement refaits pour accueillir en priorité des familles de Filière.

Une salle destinée à accueillir des expositions artistiques et des manifestations culturelles a été aménagée (voir article page 29).

Montant total HT : 890 177,69 €
Financement du projet à hauteur de 52,93%

Les travaux en cours



Rénovation de la salle polyvalente de Saint-Martin-Bellevue

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle polyvalente de Saint-Martin-Bellevue et de restructuration de la salle périscolaire et de la cantine se poursuivent. Ils devraient se terminer à l'automne 2019. De février aux vacances scolaires d'été, les enfants

prendront les repas dans des modulaires installés pour maintenir le service.

Montant total HT : 2 061 023,38 €
Financement du projet à hauteur de 34,91%

Réalisation du carrefour giratoire au "Chaumet" (commune déléguée d'Evires)

En projet...

Rénovation de la mairie déléguée d'Aviernoz



Début 2019 vont commencer les travaux de rénovation de la mairie d'Aviernoz ainsi que la création d'une place autour de son monument aux morts. Les travaux vont commencer début 2019. Ce projet offrira un vrai cœur de village favorisant ainsi le vivre ensemble de ses habitants.

Une nouvelle école aux Ollières et un nouveau city sport

Le nombre d'enfants inscrits à l'école n'a cessé d'augmenter en parallèle de la population, et notamment ces dernières années avec les constructions des logements du chef-lieu. L'école maternelle des Ollières construite en 1957, a été rénovée en 1984. En 1985, la commune a fait construire un nouveau bâtiment pour accueillir l'école élémentaire (trois classes) devenue trop petite (mairie actuelle).

Actuellement, l'école accueille 110 élèves en maternelle et élémentaire répartis sur quatre classes. Une cinquième classe a été ouverte pendant l'année scolaire 2017-2018, et la commune a dû mettre en place un bâtiment modulaire provisoire.

De plus en plus d'enfants sont inscrits au restaurant scolaire en raison des modifications des habitudes de vie et des modalités de travail (travail des deux parents). Celui-ci se situe dans la salle Jean Bouvet. Les locaux sont non seulement éloignés du groupe scolaire, mais également trop petits.

Les locaux de la garderie (situés anciennement dans l'école maternelle) ont dû être déplacés également dans la salle Jean Bouvet devant l'augmentation du nombre d'enfants.

Ces différentes raisons ont amené les élus à étudier un réaménagement complet du groupe scolaire. La réflexion doit également tenir compte de la fusion des communes et d'une redistribution potentielle de la carte scolaire.

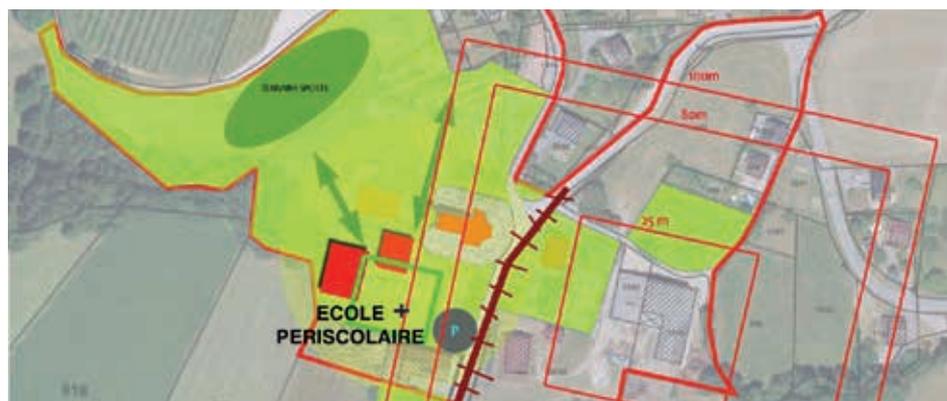
Madame Hélène Augot a été mandatée pour étudier avec un groupe d'élus, les enseignants des Ollières et les services de la commune (techniques et scolaires) la faisabilité d'un projet de restructuration de l'unité scolaire (classes d'enseignement, garderie et restauration scolaire). Cette étape est nécessaire pour pouvoir élaborer un projet pérenne (nombre de classes, surfaces des locaux, possibilité d'extension).

Le groupe d'étude en place depuis avril

2018, doit rendre ses conclusions en fin d'année, de manière à pouvoir lancer les études architecturales en 2019.

Le projet devrait compter cinq classes (deux classes de maternelle et trois classes d'élémentaire) ainsi qu'une salle de repos, une salle atelier et une salle de motricité pour une surface d'environ 870 m² (circulations, vestiaires, bureaux, toilettes et rangements inclus). La surface de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire est estimée à 470 m². Il est évident qu'il faudra optimiser ces surfaces en mutualisant les salles (par exemple salle de motricité et salle de repos, ou restaurant scolaire et accueil périscolaire), pour avoir un bâtiment fonctionnel.

La démolition des bâtiments actuels et reconstruction sur site n'est pas envisageable pour deux raisons : nécessité de maintenir l'enseignement pendant les travaux et proximité de la ferme. Nous recherchons donc un site à la fois proche du chef-lieu et appartenant à la commune et nous nous orientons vers la construction de l'école sur le site du terrain de sport actuel et le déplacement de celui-ci sous l'espace Paravé (chemin de pommiers). Le coût d'un tel projet reste important et il ne peut aboutir que grâce à la fusion des cinq communes (moyens techniques et financiers plus importants).



Projet de territoire, où en sommes-nous ?

Le projet de territoire se décompose en 3 grandes phases.

Le diagnostic du territoire

Cette étape a consisté à rassembler et à analyser une grande quantité d'informations et de données sur la commune (sa population, ses activités, son organisation, ses ressources, son environnement, les tendances de l'évolution de nos modes de vie...) permettant ainsi d'identifier nos forces et nos faiblesses.

La concertation

Ce fut une autre étape importante de la démarche car elle a permis, grâce à la participation et aux contributions de chacun, de faire émerger les orientations du projet de territoire, puis les propositions d'actions concrètes.

L'écriture du projet (en cours)

Cette dernière phase permet d'approfondir le projet de la commune dans sa dimension plus opérationnelle. Nous choisissons actuellement les actions pouvant être mises en œuvre parmi les nombreuses idées qui ont émergé lors des ateliers participatifs.

La commune se positionne sur ces cinq axes principaux :

- mobilité/transport
- développement de l'économie de proximité
- cohésion sociale
- environnement/ climat
- démocratie participative

Les actions d'ores et déjà retenues. D'autres viendront s'ajouter.

Economie

- Circuits courts - Mettre en place une/des coopératives/collectifs de producteurs
- Tourisme vert - Lancer un appel à projet sur une offre hôtelière (hébergement insolite) et un restaurant

Environnement /mobilité

- Mobilité - Développer et entretenir le réseau de mobilité douce
- Déchet - Favoriser la revalorisation des déchets verts
- Energie - Favoriser la production et le partage d'énergie renouvelable

- 1 enquête en ligne
- 6 ateliers
- 2 ateliers citoyens
- 2 ateliers agents
- 2 ateliers élus
- 1 réunion publique de restitution

Cohésion sociale

- Lien social - Déployer des jardins partagés
- Services - Développer le niveau service/équipements en petite enfance (ex: halte-garderie, crèches), pour la jeunesse, et le 3^{ème}/4^{ème} âge
- Logement - Diversifier/adapter l'offre de logement
- Construire une maison intergénérationnelle
- Centres - Dynamiser les bourgs

Démocratie locale

- Déployer un plan de communication
- Créer une fête de la commune nouvelle
- Mettre en place et animer des commissions consultatives des usagers-habitants
- Développer/financer des projets "participatifs"



La première étape du projet

→ Diagnostic stratégique avec séminaires de réflexion et visites de terrains.

La deuxième étape du projet

→ Visions d'avenirs et priorités (grandes orientations à l'horizon 2030, définition des actions à engager durant la première année suivant le projet territoire).

La troisième étape du projet

→ Elaboration du plan d'actions et mise en œuvre d'un projet territoire (mise en place d'instance de co-financeurs, arbitrage des actions en fonction des financements obtenus...).

Une initiative créative des habitants pour favoriser le “Vivre ensemble”

Le Pays de Fillière, déjà riche en initiatives créatives de la part de ses habitants, abrite des rêves qui pourraient aider la société à se réinventer.

Genèse

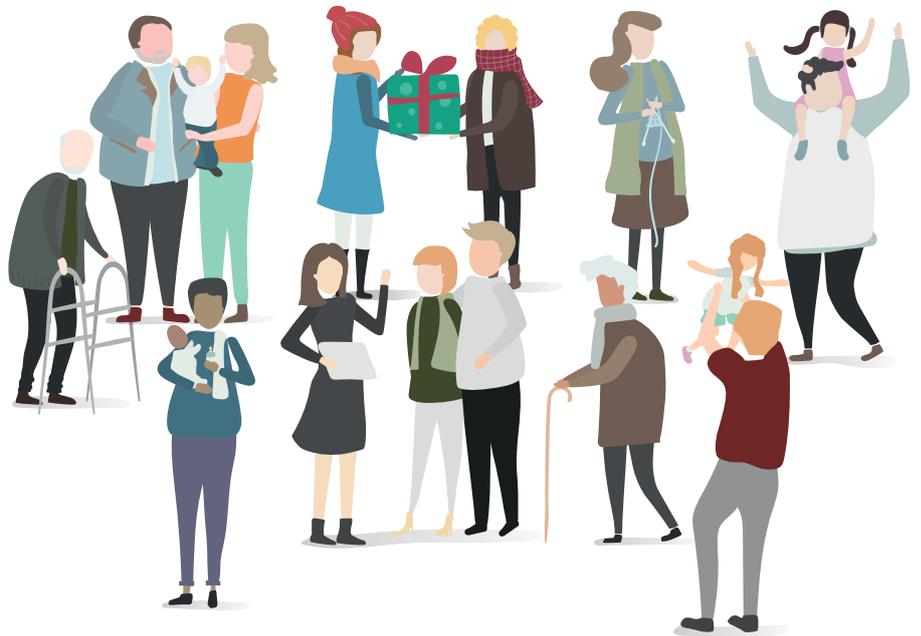
Au départ, il y a le constat d'une infirmière investie dans sa mission mais attristée par la rapide perte d'autonomie de certaines personnes arrivant dans des établissements où tout est organisé pour des personnes dépendantes. Germe alors, avec d'autres thorannaises, l'idée de créer un lieu nouveau, déjà rêvé par d'autres mais rarement créé et opérationnel : une maison intergénérationnelle qui permettrait d'encourager le maintien de l'autonomie d'une personne vieillissante le plus longtemps possible dans un environnement chaleureux, vivant et sécurisant. Très rapidement, la mixité sociale et générationnelle s'est imposée comme un point clef pour que les grands mots de “Solidarité” et “Cohésion Sociale” ne soient pas vains. Les bénéfices de cette mixité peuvent être aussi vastes que le sont les effets négatifs d'une “ghettoïsation”.

Petit à petit

Fortes de leur rêve et des arguments étayés sur des faits et des besoins identifiés, les personnes de l'équipe ont rencontré le maire de Fillière. Celui-ci a accueilli le projet comme étant en totale adéquation avec le projet de territoire, alors en cours d'audit. La difficulté de logement des jeunes, les aînés isolés, le “vivre ensemble” en milieu rural... autant de sujets au cœur du projet de la nouvelle commune.

C'était un début, puisqu'un tel projet ne pourrait se faire qu'avec l'implication déterminée des Pouvoirs Publics.

Spontanément, des élus de Fillière se sont portés volontaires pour venir étoffer les rangs de l'équipe et apporter bénévolement leur énergie et leur réseau de connaissances dans le milieu social.



De réunions en rencontres, des briques, encore virtuelles, s'agencent depuis un an, alimentant la faisabilité du projet.

Imaginez

Imaginez, au centre de Thorens-Glières, proche de tous les commerces, de la maison médicale, de l'ADMR, de la MJC, du cinéma, de la crèche et des écoles, une maison accueillant des personnes âgées, des jeunes salariés, des étudiants, des familles mono-parentales en attente d'une solution de logement pérenne... Tous cohabitant dans un lieu offrant à la fois un logement indépendant ET des lieux de vie partagés. Ces habitants pourraient prendre des repas ensemble, partager des animations, des trajets et des services.

Imaginez que ce lieu, éco-responsable dans sa construction et dans sa gestion de la vie quotidienne, soit ouvert à tous les publics de Fillière lors de temps festifs et de multiples occasions à créer pour que se rencontrent les générations, les talents et savoir-faire.

Imaginez un lieu où les proches de personnes soutenues à domicile puissent trouver de l'écoute et confier ponctuellement leur aîné. Au-delà

de toutes les difficultés (matérielles et humaines) qu'on devine aisément dans la réalisation d'un tel projet, la maison intergénérationnelle créerait déjà autour d'elle une large adhésion qui confirme sa cohérence avec “l'air du temps”.

Les pieds sur terre

Aujourd'hui, la mairie recherche activement un terrain au cœur du village. Un agenda est défini pour rencontrer des partenaires “fonctionnels”. Et toutes les pistes et idées pouvant contribuer à la réalisation de cette maison sont les bienvenues.

Verra-t-elle le jour ? Nul ne peut le dire aujourd'hui. En revanche, la graine semée germera d'une manière ou d'une autre, en son temps, et offre déjà les fruits de réflexions fertiles sur l'aménagement du territoire, la “Démocratie Participative”, l'accompagnement des crises et des étapes de la vie de tous les citoyens.

Bientôt, un site internet vous permettra de suivre les étapes de ce projet avec lequel vous êtes invités à interagir :

www.mahagic-filliere.fr

(à consulter prochainement)

PRIORITÉ AUX ENFANTS !



Petite enfance

Qu'il soit individuel ou collectif, le choix du mode d'accueil de l'enfant est une étape importante.

Ces différents modes sont animés par des professionnels de la petite enfance qui garantissent une qualité d'accueil. Malgré tout, on constate que la commune de Fillière prend de l'ampleur et que l'offre en matière de mode d'accueil "petite enfance" sur le territoire reste à développer. En effet, les 3 multi-accueils associatifs et la MAM (Maison d'Assistants Maternels) sont saturés et ils ne peuvent à eux seuls répondre aux demandes toujours croissantes des parents. Ces structures collectives accueillent environ 80 enfants.

La commune a permis l'ouverture en septembre 2018 d'une micro crèche privée à Saint-Martin-Bellevue (zone de la Touffière) avec une offre de dix places. Et sur la même commune (côté Mercier), une autre micro crèche privée ouvrira ses portes en septembre 2019.

Du côté des assistants maternels, ils sont 60 à œuvrer sur notre territoire (chiffres oct 2018). Ce qui représente 208 agréments.



*Spectacle de la Cie Rêves et chansons
(28 Assistants Maternels, 70 enfants)*

Le prochain bulletin présentera le métier d'Assistant Maternel de manière détaillée afin de mieux le connaître et pourquoi pas, permettre à ceux ou à celles qui hésiteraient, à se lancer dans cette profession.

Nous souhaitons valoriser le métier de l'assistant maternel et lever les préjugés sur la profession. Car ces professionnels font un travail formidable auprès de nos enfants.

Si vous êtes intéressé(e) par le métier, vous pouvez contacter le :

Relais Assistants Maternels
Christine Axensalva
Tél. 04 50 22 45 43
ram@commune-filliere.fr

Journée départementale des Assistants Maternels

La 4^{ème} journée départementale des Assistants Maternels de Haute-Savoie a eu lieu à La Roche-sur-Foron le 17 novembre 2018 avec pour thème : "mon bien-être profite à mon métier".

380 assistants maternels étaient inscrits pour cet événement. Au programme de cette journée : 2 conférences, 13 ateliers et 5 stands en accès libre. Le thème choisi a permis de mettre l'accent sur le bien-être de l'assistant maternel, lequel profitera

aux enfants accueillis, et qui n'est pas une évidence compte-tenu des difficultés de ce métier souvent trop peu considéré. Il est important de reconnaître ces difficultés et d'apprendre à les surmonter : pénibilité physique et psychologique.



Rentrée scolaire 2018

Qu'il soit individuel ou collectif, le choix du mode d'accueil de l'enfant est une étape importante.

La rentrée 2018 a vu 983 écoliers prendre le chemin des 7 écoles ou groupes scolaires publics et de l'école privée sous contrat d'association.

Certains ont été accueillis par leur

maîtresse nouvellement affectée sur le territoire de Fillière : Mme Giel, Mme Gonner, Mme Vequaud.

La Commune remercie chaleureusement Madame Caulfuty qui après de

nombreuses années de transmission de savoirs à l'école élémentaire de Thorens-Glières profite d'une retraite bien méritée. Les élèves de Fillière sont répartis de la manière suivante :

Commune déléguée	AVIERNOZ	ÉVIRES	LES OLLIÈRES	SAINT-MARTIN-BELLEVUE	THORENS-GLIÈRES	
	Ecoles publiques					Ecole privée sous contrat d'association
Maternelle	41	73	34	106	91	36
Élémentaire	62	99	74	179	147	55
Ensemble	103	172	108	285	238	91
Nombre total d'écoliers sur la Commune de FILLIÈRE = 997						

Les enseignants de maternelle sont secondés par des ATSEM (Assistant/-es Territorial/-es des Services de l'École Maternelle), dont certaines ont fait

valoir leur droit à la retraite à la fin de l'année scolaire. Nous les remercions chaleureusement pour leur investissement durant leur carrière auprès des enfants.

Nous tenons également à remercier tout le personnel qui œuvre chaque jour pour l'accueil et le bien-être des enfants de Fillière.

Le 3 septembre 2018, c'est dans une ambiance conviviale que l'école primaire d'Aviernoz a accueilli ses 103 élèves répartis dans 4 classes ainsi que deux nouvelles collaboratrices : Aurore Tollet, enseignante et Marie-Laure Pellarin, ATSEM.

• Claire Roturier : 11 PS + 12 MS + 5 GS

• Aurore Tollet : 13 GS + 13 CP

• Corinne Soullard et Elodie

Waterreus : 10 CE1 + 13 CE2

• Franck Chauvin : 11 CM1 + 15 CM2

La direction de l'école est toujours assurée par Corinne Soullard déchargée de sa classe le jeudi.

L'ensemble de l'équipe enseignante souhaite une très belle année scolaire aux élèves ainsi qu'à leur famille.

Corine SOULLARD, Directrice



Equipe d'Evires

Beaucoup de projets prévus cette année à l'école de Thorens-Glières !

- Des sorties sportives (le cross de Fillière qui a eu lieu en octobre / "Glières en hiver" avec ski de fond ou raquettes en mars / athlétisme en juin),
- Des sorties culturelles (école et cinéma / théâtre / sorties nature),
- Des débats philosophiques et des actions autour de la "différence",
- Des actions pendant l'année (l'opération "jus de pommes" qui a eu lieu en octobre, le marché de Noël, la fête de l'école) pour aider l'A.P.E. (très active) à financer les projets.

Christine BESSEAS, Directrice école élémentaire publique de Thorens-Glières

L'école des Ollières a fait sa rentrée en musique !! Nous avons eu le plaisir d'accueillir Claire Fillard et son ami le lundi 3 septembre 2018. Les élèves et les parents ont donc vécu la rentrée au son du banjo et du violon. « Très agréable, initiative sympathique, belle idée... », des retours enthousiastes des écoliers et leurs parents. Merci aux musiciens de nous avoir donné un peu de leur temps.

Aurélien ZANGA, Directrice de l'école des Ollières



Equipe des Ollières



Equipe d'Aviernoz

L'accueil des enfants le mercredi

Pour cette année scolaire 2018/2019, un retour à la semaine de 4 jours a été choisi. Les enfants âgés de 3 à 11 ans sont désormais accueillis les mercredis selon 3 formules :

- Matin + repas
- Repas + après-midi
- Journée complète

Trois accueils de Loisirs sont ouverts tous les Mercredis sur la commune de Fillière, à savoir Evires, Saint-Martin-Bellevue et Thorens-Glières.

Les cinq sens, les dessins animés, les quatre éléments ou encore les animaux fantastiques sont autant de thèmes choisis par les équipes qui permettent aux enfants de découvrir, apprendre, s'amuser et laisser libre court à leur imagination !

Des activités variées sont prévues tout au long de l'année : ateliers manuels, culinaires, grands jeux, motricité, sorties... Les équipes ont à cœur de proposer des animations de qualité afin que les enfants profitent au maximum de leur mercredi, journée de détente importante au sein de leur semaine scolaire.



Equipe de Saint-Martin-Bellevue

Et pendant les vacances 2018 !

FRÉQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS

Saint-Martin-Bellevue (juillet) :
115 inscriptions soit 787
jours enfant

Thorens-Glières (juillet / août) :
180 inscriptions soit 1006
jours enfant

Cet été, les enfants de 3 à 11 ans, accueillis aux centres de loisirs de Thorens-Glières et de Saint-Martin-Bellevue, ont voyagé à travers des mondes imaginaires lors d'activités manuelles et sportives, des sorties (acrobranche et forêt des sens de Talloires, ferme pédagogique des Pratz, baignade, participation au Festival Au Bonheur des Mômes, Escape Game Itinérant...).



Pas de thème particulier pour les ados mais des activités variées avec un succès pour les deux mini-camps à Avignon et Aix-les-Bains. Des temps d'échange entre les animateurs et les jeunes étaient également au programme afin d'imaginer les vacances suivantes, qui devraient s'orienter vers des mini-camps plus longs et plus d'activités culturelles.

Jeunes : 51 inscriptions soit 143
jours ado

(16 inscrits au mini-camp à Aix-les-Bains et 15 inscrits au mini-camp à Avignon)

Début janvier, le service enfance jeunesse déménage à la mairie déléguée au 9, place de la mairie Thorens-Glières 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 82 38
secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr





© Jean-Marc Lombard

Transports scolaires

Nous avons été sollicités sur les raisons de l'augmentation du coût du service de transports scolaires à la rentrée 2018.

Bien que la compétence soit détenue par le Grand Annecy, structure supra-communale dont la commune de Fillière est membre, nous sommes en mesure de vous présenter les raisons qui ont poussé les élus qui siègent au Conseil communautaire à valider à l'unanimité les propositions de la commission mobilité.

- l'obligation de pratiquer un tarif unique sur l'ensemble du territoire. L'ex Pays de Fillière avait le tarif le plus bas (50 €).

- le coût toujours plus élevé des circuits mis en place, avec notamment la hausse du carburant. Pour chaque enfant transporté, la collectivité verse en moyenne 1 200 €. La part "familiale" représente 6,66% du coût réel... C'est peu et les collectivités rencontrent de plus en plus de difficultés pour combler cet énorme déficit. La question est particulièrement sensible au Grand Annecy puisque plus de la moitié des communes n'ont pas de service de ramassage et doivent pourtant contribuer au budget comme les autres. Dans plusieurs départements, le coût réel est supporté, dans d'autres, plus aucun ramassage n'est

assuré.

- le constat que de nombreux enfants inscrits ne montent jamais dans le car. Le tarif de la carte, fixé à 80 euros dissuadera un certain nombre de familles d'inscrire leurs enfants alors qu'elles savent pertinemment qu'ils n'utiliseront jamais le service. Cette attitude génère des dépenses importantes puisque les marchés sont passés en fonction du nombre d'enfants inscrits. Cela concerne davantage les circuits des écoles primaires et des lycées mais il n'est pas envisagé d'afficher des tarifs différents selon le niveau fréquenté.

De plus, depuis cette année, la commune a obligation de mettre un adulte accompagnant dans le car à partir d'un élève de maternelle inscrit sur le circuit, ce qui entraîne un coût supplémentaire pour l'ensemble de la collectivité, y compris si l'élève en question ne prend jamais le car...

- la nouvelle politique "mobilité" mise en place par le Grand Annecy. Le choix a été fait d'augmenter fortement l'offre

de transport en commun en direction des communes "périphériques". Par exemple, chaque jour de l'année hors dimanche et jours fériés, 7 cars partent désormais de Thorens-Glières, 6 de Villaz.... Et tous les enfants et les jeunes de moins de 26 ans peuvent circuler sur l'ensemble du réseau Sibra pour 148 € (tarif incluant le circuit scolaire), contre 300 € avec la carte Déclic. Face à cet énorme effort financier consenti par la collectivité, il ne semblait pas illogique de demander un effort aux familles.

La fusion n'a pas diminué le nombre de circuits, fort heureusement d'ailleurs. Notre priorité est de continuer à offrir le même service, voire de l'améliorer. Dans le contexte financier actuel, c'est une véritable gageure que nous parvenons à tenir grâce à la solidarité financière permise par notre entrée dans le Grand Annecy.

Relais territorial du Grand Annecy
300, rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 Fillière
Tél. 04 50 22 43 80
relaisfilliere@grandannecy.fr



Premiers matchs sur le **nouveau terrain de foot** pour les enfants du club FC la Filière.



Promenades botaniques et gourmandes rythment, entre autres, l'année d'**AZHURE** !



Reportage du club photo **JPEG PHOTO CLUB** à l'occasion du Tour de France au Plateau des Glières.



Le Cyclo-Club Pays de Filière, ouvert à tous les pratiquants du vélo route et/ou du VTT propose des sorties collectives en semaine (tous niveaux), deux samedis par mois (trajets courts et encadrés pour débutants) et tous les dimanches en demi-journée ou à la journée du mois de mars au mois d'octobre (trajets de 60 à 100 km, dénivelés variables).
+ d'infos sur www.cycloclub-paysfiliere.org



La Fête de la Pomme et de la courge, fruit d'une année de travail selon les saisons du Comité Pom' a remporté cette année encore un vif succès !



"Je m'exprime en couleur" à la micro-crèche "Les Marmotins" de Saint-Martin-Bellevue !



Belle fête d'été à la MJC de Fillière !



Bonne humeur et convivialité sont les règles des sorties randonnées de Marche en Fillière !

Pétanque de Thorens-Glières

Merci à tous les pétanqueurs 2018 qui ont contribué à faire de ces concours des moments sympathiques et conviviaux. Rendez-vous en 2019 !



LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Les actions initiées en 2018

Le Centre Communal d'Action Sociale œuvre au quotidien dans le domaine du logement, de l'aide sociale, de la solidarité et de la prévention.

Dans le cadre du partenariat avec le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) du Grand Annecy, deux nouvelles actions ont été mises en place en 2018 :

La pause café de la Parenthèse d'Aloïs, la plateforme de répit pour les aidants du CIAS

Animée par une psychologue, cette pause permet aux proches de personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques) d'échanger et de s'exprimer en toute liberté.

A noter qu'une auxiliaire de vie est également présente pour s'occuper des personnes souffrantes, en incapacité de rester seule à leur domicile.

Le 3^e mardi de chaque mois, de 14h30 à 16h30, mairie déléguée de Thorens-Glières.

Les consultations de prévention santé

Destinées aux seniors de + de 60 ans résidant sur le territoire du Grand Annecy, ces consultations sont réalisées par une psychologue et une infirmière en prévention. Un temps d'écoute pour faire le point sur l'état de santé général de la personne : nutrition, mémoire, sommeil, vision, audition, etc. Ces consultations sont gratuites et sur inscription.

Le CCAS a permis de les délocaliser sur notre territoire pendant deux jours : une initiative unanimement appréciée par les bénéficiaires !

Pour tout renseignement, contacter le Pôle bien vieillir à domicile : 04 50 63 48 32

Un guide est à votre disposition à la mairie, détaillant tous les services mis à disposition par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Annecy.



Participation au Silver Fourchette Tour

Le Centre Communal d'Action Sociale a participé, en collaboration avec le Cinéma le Parnal à une aventure gastronomique organisée par Silver Fourchette Tour, sur le thème "Bien manger après 60 ans". La projection-débat a eu lieu le 5 décembre 2018.



Projets à venir

Dès septembre 2019, en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie et le Centre Hospitalier Annecy Genevois, le CCAS souhaite organiser sur notre commune des "ateliers équilibre seniors". Une information sera délivrée en temps voulu.

Repas des aînés : de belles journées

Dans les cinq communes déléguées de Fillière s'est tenu, comme chaque année, le repas avec les aînés, offert et organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, avec l'aide des groupes sociaux.



Evires, les doyens :
Madeleine Bouten (95 ans) Jean Suscillon (92 ans) et Raymond Duwillard (92 ans)



Thorens-Glières, les doyens de cette journée :
Mme ROTH Paulette 99 ans et M. DURET Maxime 97 ans



Aviernoz, le doyen du repas :
M. VUACHET (82 ans) et la doyenne : Mme BEVILLARD (98 ans)



Saint-Martin-Bellevue, repas à la Ferme de Ferrières



Le repas pour les aînés de la commune déléguée des **Ollières** a eu lieu en janvier 2018



En janvier 2019, le bureau de l'action sociale déménage :
ce lieu d'information sera à votre disposition dans les locaux de la mairie déléguée de Thorens-Glières.
Tous les matins : lundi, mardi, jeudi, vendredi (sauf le mercredi)
Le numéro de téléphone reste inchangé : 09 71 09 05 59 • actionsociale@commune-filliere.fr

Un plan de circulation sur Thorens-Glières

Cette année, la municipalité a mis en place un plan de circulation sur la commune déléguée de Thorens-Glières afin de réglementer la circulation des véhicules à moteur et répondre ainsi à plusieurs objectifs :

- assurer la protection des espaces naturels et la tranquillité de la faune sauvage,
- assurer la préservation des terrains et des activités agricoles,
- préserver la tranquillité et la sécurité publique, en particulier à proximité des zones habitées et touristiques,
- garantir la sécurité des usagers et prévenir les conflits entre les différents utili-

sateurs des chemins concernés : randonneurs, cyclistes, cavaliers, agriculteurs, forestiers....

L'objectif n'est pas d'interdire toute circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux ; la libre circulation a été maintenue sur de nombreuses voies.

Pour élaborer ce plan, une commission consultative a été mise en place.

Elle est composée :

- de responsables d'associations sportives, environnementales ou culturelles (Vtt, codever 4x4, pêche, chasse, pêche, trail,

randonneurs)

- de professionnels (exploitants forestiers, ONF),
- d'élus,
- d'habitants de la commune.

Vous pouvez consulter ce plan directement sur le site de la commune :

www.commune-filliere.fr

A travers ce projet, la municipalité montre sa volonté de mettre en adéquation l'usage des sentiers, la préservation de nos espaces et le respect de notre environnement.



Politique en matière de gestion de la forêt communale



La commune poursuit ses actions de gestion de la forêt (environ 1200 Ha de bois communaux) et continue en 2019 à travailler sur :

- les travaux décrits dans les schémas directeurs des communes déléguées
- les travaux sylvicoles (ventes de bois sur pieds)
- entretien de sentiers randonnées, réalisation de places de dépôt, de sentiers de desserte, projet de circulation sur les sentiers
- valorisation du patrimoine par des opportunités d'achats de parcelles
- soumission de parcelles communales au régime forestier.

Bilan des actions menées en 2018

- création d'une chaufferie bois sur Thorens-Glières.
- travaux sur le schéma de desserte du Plateau des Glières.
- travaux Natura 2000.
- plan de circulation.
- aménagement de zones humides sur Thorens-Glières et animations foncières sur Evires.
- acquisition de parcelles forestières en adéquation avec notre politique de gestion de la forêt communale.
- nettoyage des sentiers et abords de rivières avec les associations environnementales, les écoles et les habitants.



Ne brûlez plus vos déchets, valorisez-les !

L'arrivée du printemps est l'occasion de prendre soin des jardins. Tonte des pelouses, taille des végétaux, débroussaillage sont autant d'activités qui génèrent de nombreux déchets verts.

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts demeure une activité largement pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations.

De quels déchets s'agit-il ?

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts, sont :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Que faire de ses déchets verts ?

Vous pouvez :

- les déposer à la déchetterie de Villaz
- les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

La surveillance par les autorités de contrôle est active, et tout particulièrement sur le périmètre du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve où le dispositif d'interdiction est renforcé aux termes de l'arrêté 2012131-0019 (10/05/2012).

Des dérogations strictement encadrées sont prévues pour la lutte contre les

espèces invasives et contre les organismes nuisibles, avec un examen au cas par cas de la direction départementale des territoires, sous réserve qu'il n'existe aucune autre solution.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction de brûler ses déchets verts à l'air libre.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Agir contre la Renouée du Japon



Feuilles et fleurs de Renouée du Japon

Il s'agit d'une plante invasive qui colonise des espaces essentiellement en bordure de fossés, bord de routes et de cours d'eau. Originaires d'Asie, cette plante est composée de feuilles ovales tronquées à la base qui peuvent atteindre 20 cm de long, sur des tiges allant jusqu'à 3 m de haut. Elles forment dans le sol un réseau très dense de rhizomes pouvant atteindre 2 mètres de profondeur et qui se propagent très rapidement en milieux tempérés. Cette plante se reproduit à la fois par les nombreuses graines qu'elle produit, mais aussi par le réseau de rhizomes qu'elle

développe et qui peut persister jusqu'à 10 ans. Sa dissémination est réalisée naturellement par l'eau, l'érosion des berges des rivières et parfois les animaux, mais l'homme en porte une grande responsabilité par le déplacement des terres "contaminées" par les renouées, à l'occasion de travaux d'aménagement (construction et entretien des routes et autres voies de communication, réseaux d'assainissement, aménagements de cours d'eau ou d'espaces verts, etc). Cette plante est très difficile à combattre, comme le montre l'opération réalisée il y a quelques années juste après la fruitière sur la route des Glières, à côté du pont de la Scierie. En un mois, la renouée avait re-colonisé toute la place ! De plus, cette plante est très compétitive face aux autres espèces : la densité de son feuillage occultant la lumière du soleil, l'émission de toxines dans le sol par ses rhizomes empêchent la pousse des autres espèces environnantes. Son impact sur la biodiversité est très important et ne doit pas être négligé.

En attendant, il convient de :

- ne pas planter de renouées dans son jardin.
- limiter le fauchage qui, répété plusieurs fois dans l'année, au pied des tiges, peut affaiblir la plante et limiter son expansion.

Il est important de ne pas disséminer la renouée par une mauvaise gestion des déchets. Ceux-ci, ne pouvant être incorporés dans le compost, doivent être séchés puis incinérés.

Une fois affaiblie, l'installation d'autres plantes entrant en compétition avec la renouée limitera son développement. Le traitement par usage de phytosanitaire, qui est à limiter, ne peut être réalisé à moins de 5 m des cours d'eau.

Encore un succès pour **Fesh'o Rock** ! Rendez-vous en 2019 !



Crédit photo M&C photographie

Le nouveau bureau de l'**APE d'Aviernoz** lors de la séance photo des familles du mois de novembre



Le Trail des Glières 2018, une 8^{ème} édition réussie de l'avis unanime des 1700 coureurs et 250 bénévoles !



Tous les bénéfices de la soirée théâtre de la troupe **KVALENTIN** organisé par l'**association Les Veillées Vernodiennes** ont été reversés pour la recherche contre le Cancer de l'enfant.



Répétition de la troupe de café-théâtre "**les Furieuses**"



Club philatélique
Valentin et Nathan Daubercies (représentant la région Rhône-Alpes) ont remporté les jeux du Timbre lors des Championnats de France de philatélie Jeunesse à Périgueux cet automne en battant la région Bretagne.



Les fonds récoltés lors des activités organisées par **l'association des Minimomes** (APE de l'école maternelle publique de Thorens), permettent de financer le matériel de classe (bricolages, etc..), les jeux de cour, les sorties scolaires (culturelles, fin d'année), le spectacle de Noël offert aux enfants ainsi que des cycles artistiques (chant, danse, musique, art plastique).



L'Avenir Musical des Glières présent pour apporter une ambiance musicale lors de l'étape du Tour.



Les volants de la Filière 74
Petit volant deviendra grand !



Délégation du **Téléthon** organisé par l'APE de Thorens-Glières le vendredi 7 décembre 2018



Danses médiévales lors de la soirée cabaret organisée par **les Amis du Terroir en Pays de Fillière**

La mise en réseau des bibliothèques progresse petit à petit



Depuis l'installation du logiciel commun aux cinq bibliothèques, les bénévoles ont poursuivi leur formation, animée par Kelly la coordinatrice du réseau, pour prendre en main l'outil de manière à être pleinement autonomes et à en connaître les rouages techniques nécessaires à la mise en place du réseau.

Dès à présent, les lecteurs ont la possibilité d'emprunter des documents dans les cinq bibliothèques de Fillière en se déplaçant par eux-mêmes, les documents devant être impérativement rendus dans le lieu d'emprunt. Les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à cinq documents par bibliothèque pour un délai de trois semaines.

Le projet des écoles, une belle réussite !

Depuis septembre 2018, les bibliothécaires ont lancé une grande campagne de communication auprès des écoles maternelles et primaires afin de permettre aux parents d'inscrire leurs enfants à la bibliothèque, en plus des accueils de classes déjà existants. L'abonnement gratuit jusqu'à 18 ans a attiré de nombreux nouveaux jeunes lecteurs.



Des animations dans les bibliothèques, un projet qui grandit

Les bibliothécaires poursuivent le développement des animations au sein des lieux de lecture.

A la bibliothèque de Thorens, la conteuse Sylvia Camelo est venue accompagnée de musiciens le samedi 24 novembre à 15h30 pour conter une histoire sur les animaux du monde. A la bibliothèque des Ollières, la conteuse Pascale Porcherot est venue le samedi 8 décembre à 10h pour conter une histoire sur les petites bêtes.

La conteuse Joëlle Bouvier est venue le samedi 14 décembre à 10h pour conter une histoire sur Noël à Evires, puis le mardi 18 décembre à 19h à Saint-Martin-Bellevue, et enfin le samedi 22 décembre à 10h à Aviernoz.

Les bibliothèques développent également des animations en commun : Livr'Evasion, prix Littéraire existant depuis 13 ans dans le Pays de Fillière, permet aux enfants de 8 à 10 ans de lire une sélection de livres et de voter pour leur préféré avant de rencontrer au moins un des auteurs chaque année en juin. Le prix AITerre Ado invite les adolescents à lire une sélection de livres et à voter pour leur préféré avant de rencontrer les auteurs réunis lors d'un salon à Aix-les-Bains.

L'année 2019 sera remplie de nouvelles animations adressées tant aux enfants



qu'aux adultes. Vous souhaitez profiter des animations à venir ? Rendez-vous dans vos bibliothèques pour être informés des actualités.

Des bénévoles dans les bibliothèques, indispensables pour garder un service de proximité

Les bibliothèques fonctionnent grâce à l'intervention quotidienne de 44 bénévoles qui donnent de leur temps personnel pour faire vivre les bibliothèques. Toutes travaillent en commun pour vous offrir un lieu vivant de proximité présent dans les cinq communes déléguées de Fillière. Afin de développer la culture, les bibliothèques lancent un appel aux habitants. Vous aimez les livres ? Le contact avec les adultes, les enfants ? Vous avez envie de participer aux animations que proposent les bibliothèques ? Les équipes de bénévoles seront heureuses de vous accueillir !

Pour plus de renseignements, contactez Kelly au 04 50 32 12 80 ou par mail : bibliotheque.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr

Les bénévoles et Kelly vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année remplies de belles lectures !

NOUVEAU : ouverture d'un espace d'exposition

Convaincus que la culture permet de partager les valeurs de solidarité, tolérance et fraternité, qu'elle est « le souffle qui accroît la vitalité de l'humanité » (proverbe africain), nous avons décidé d'élargir l'offre culturelle sur le bassin de vie en ouvrant prochainement une salle d'expositions artistiques.

À travers ce projet, l'objectif recherché est d'initier et de mener des actions pérennes autour de l'art en suscitant l'intérêt, la



curiosité des habitants, des populations voisines et des visiteurs.

À l'occasion de la restauration du bâtiment de la poste, située sur la commune déléguée de Thorens-Glières, la commune a choisi de réserver aux expositions artistiques une salle nommée Phil'Arts.

Pourquoi ce nom ? Tout d'abord, étymologiquement, il évoque l'amour de l'art et c'est bien là toute l'ambition de cette salle : permettre aux habitants de la commune d'apprécier des œuvres de qualité issues de collections privées et de fonds publics. Par ailleurs, ce nom rappelle la Fillière, la rivière qui traverse le territoire, ainsi que le terme PHILatérie en souvenir de la fonction historique de ce bâtiment, qui était un centre de tri postal.

EN CHIFFRES

- 60 m² d'espace d'exposition
- 3 expositions annuelles de peintures, sculptures et photographies d'art moderne et contemporain
- Mise en valeur d'artistes locaux en alternance avec ces expositions

Des expositions thématiques seront proposées par la municipalité chaque année, avec pour inaugurer la salle, des œuvres de peintres surréalistes de renom (Breton, Dali...). Les élèves des écoles communales participeront à différents ateliers artistiques en lien avec les thèmes mis à l'honneur.

À l'occasion de chaque exposition, des acteurs culturels de la commune et d'ailleurs proposeront des regards croisés entre l'art et le cinéma, la littérature, la musique... Enfin, une fois l'espace lancé, il pourra être investi une partie de l'année par des artistes locaux ayant postulé pour offrir des œuvres riches et variées au regard de la population.

Ce lieu se veut ainsi un lieu de partages et de découvertes qui devraient favoriser le "vivre ensemble" grâce à la création de liens divers autour des arts.

« Dans un monde où la culture des médias est devenue la référence surtout chez les jeunes et parce que l'art est un langage des sens, un apprentissage de l'émotion, une ouverture sur le monde, il nous paraissait important d'aider à un si beau projet à la



fois culturel et pédagogique. Et lorsque l'Art s'invite à la campagne... que demander de plus... ».

Titiane Caldarone, co-gérant Ecotherm

Dans le cadre de l'exposition, un film débat autour de David Lynch est proposé par le cinéma Le Parnal le mercredi 9 janvier 2019 à partir de 19h30.

OUVERTURE À PARTIR DU 12 JANVIER 2019

Phil'Arts 38, rue de la Poste
Thorens-Glières 74570 Fillière

Horaires d'ouverture :
du mer. au dim., 14h-18h

Informations/ réservations
possibles d'ateliers scolaires ou
individuels avec une
intervenante en arts plastiques

Tél. 07 60 57 81 94
philarts@commune-filliere.fr

D'ores et déjà des partenaires nous soutiennent pour ce projet et nous les remercions vivement ! Entreprises, commerçants, si vous souhaitez soutenir ce projet, contactez-nous.



Brin d'histoire : des traces de fondations à Avierno

Durant cet été 2018, une sécheresse particulièrement longue toucha notre région. Cette période dévoila des emplacements où les sources se perdaient dans les champs, découvrant ainsi une verdure plus prononcée. A d'autres endroits, la végétation séchée indiquait un sous-sol aride ou rocailleux. Lors de travaux d'entretien à l'intérieur de l'ancien cimetière d'Avierno, par les employés communaux, l'un d'entre eux distingua des marques d'herbes sèches se dessinant sur le sol autour d'une croix située à proximité du cimetière et indiquant l'emplacement d'une ancienne église.

Bernard CONVERS, auteur de cet article, nous raconte : Je me suis rapidement rendu rapidement sur les lieux. Et là je découvrais le tracé exact des fondations de cette ancienne église dont aucun plan n'existait à ma connaissance. Les traces laissées dans le champ révélaient une église d'environ 30 m de long, sur 8 m de large. Elle était composée d'une nef de 18 m et un chœur de 12 m. De chaque côté de la nef étaient présents des transepts de 3.50 m par 10 m. L'entrée était située à l'est côté Parmelan et le chœur à l'ouest. Cette deuxième église avait été bâtie à cet

emplacement suite à l'incendie accidentel de la précédente église le 17 avril 1835 qui se trouvait à l'intérieur du vieux cimetière d'Avierno, celle-ci avait été construite en 1682.

Quant à cette deuxième église, sa construction avait débuté en 1840 et s'acheva un an plus tard. Son emplacement avait créé de nombreux désaccords. Le curé de l'époque, Jacques Gruz, préconisait de reconstruire cette église, un peu plus bas, dans un endroit moins exposé aux intempéries. Il fut décidé de l'ériger sur cette hauteur malgré le désaccord du curé Gruz.

Dès la fin de sa construction de nombreuses malfaçons apparurent. Plus tard d'autres problèmes surgirent, car vu sa situation, le vent poussait la pluie contre les murs à tel point que l'humidité les traversait, et des glaçons se formaient à l'intérieur en hiver. On recouvrit même les murs les plus exposés de tavaillons pour les protéger. Les dépenses furent tellement importantes durant plusieurs décennies que le maire, M. Claude Convers du hameau des Mouilles, et ses conseillers décidèrent de la détruire.



© Antoine Bourd

La démolition s'effectua en 1896, on réutilisa les matériaux pour construire la nouvelle église (église actuelle), elle sera achevée l'année suivante en 1897.

Bernard CONVERS

Sources principales : "Avierno au fil du temps"

Remerciement : Sébastien Bazeau

Renseignements au 06 86 04 69 64

Mail : convers.bernard@wanadoo.fr



Zoom sur le ski club d'Evires

Le ski club d'Evires a été créé il y a 35 ans et propose à ses adhérents des activités à travers plusieurs sections.

Le ski club loisir

12 sorties les dimanches à destination des stations de haute Savoie et Savoie les plus prestigieuses. Lors des 5 premières, des cours peuvent être dispensés gratuitement le matin par des moniteurs fédéraux. Le déplacement se fait en car depuis de la place d'Evires, mais d'autres points de ramassage peuvent être envisagés selon la direction prise, Savoie ou Haute Savoie. Par les tarifs de groupe (USCA), les prix des forfaits sont souvent réduits de 50% et le ski club prend en charge une partie du cout de transport. Vous pouvez consulter le calendrier des sorties avec tarifs et heures de départ sur le blog.

Le ski club enfants

Sorties proposées les 5 premiers samedi après-midi de l'année. Les enfants sont

pris en charge par des bénévoles qui les accompagnent jusqu'à la station de la Croix Fry où ils sont encadrés par des moniteurs ESF. Pour les plus grands qui ont eu la 3ème étoile, les sorties se font au Grand Bornand où ils sont encadrés jusqu'à l'étoile d'or par des moniteurs ESF. Dès qu'ils l'ont obtenue, ils sont encadrés par les moniteurs fédéraux du club. Les 120 enfants et leurs accompagnateurs se répartissent dans 3 cars, les inscriptions sont prises jusqu'au remplissage de ces cars avec toutefois des règles de priorité.

La section ski de fond

5 sorties sont proposées les samedi après-midi, plus une nocturne. Les déplacements se font en car dans les différentes stations. Pour clore la saison, une sortie week-end est organisée. Une séance fartage est

également programmée. Les cours sont assurés par les moniteurs fédéraux du club. A partir de cette année 2019, une nouvelle activité de ski de randonnée sera proposée, une formation fédérale est prévue dès cet hiver pour pouvoir encadrer avec un maximum de compétences et de sécurité. Le programme des sorties sera construit dès le début de d'hiver.

Informations sur :
skiclubevires.blogspot.com

Ou en adressant un mail à :
skiclubevires@gmail.com (section enfants :
skienfants.evires@gmail.com)

ou en venant nous rencontrer dans l'ancienne école au chef-lieu d'Evires les vendredis soir lors des permanences entre 19h et 20h dès début janvier 2019.

Les incontournables de l'hiver

JANVIER 2019

Cérémonie des vœux
de Fillière

Vendredi 18 janvier, 19h

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisée par la Commune de Fillière

Concours de belote

Dimanche 20 janvier, 13h-19h

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par Avenir Musical des Glières

Réunion publique PLU Evires

Jedi 31 janvier, 20h

Salle Le Cercle, Evires

FÉVRIER 2019

Soirée dansante à thème

Samedi 2 février

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisée par le Comité des Fêtes

Carnaval

Samedi 2 février, 14h-19h

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

Festival Cinémino

Du 3 février au 10 mars

Cinéma Le Parnal



Soirée "Les bronzés font du ski"

Samedi 9 février, 19h

Salle des fêtes d'Aviernoz

Organisée par l'APE d'Aviernoz

Carnaval

Samedi 16 février

Evires

Organisé par Lou foleru, www.loufoleru.fr

Spectacle de théâtre

"C'est dans les vieux pots..." et
"Ainsi Font font font..."

Samedi 16 et dimanche 17 février

Salle Jean BOUVET, Les Ollières

Organisé par Les Furieuses
www.furieuses-74.websself.net

SEP en Glisse

Samedi 23 février

L'association Glières en 205 organise une
journée festive pour les malades de la
sclérose en plaques.

Infos à venir sur www.glieresen205.org

Plateau des Glières

Infos : sepenglisse@glieresen205.org

MARS 2019

Soirée du jumelage Evires

Credin

Samedi 16 mars, 20h

Evires

Organisée par Le Comité jumelage Evires

Credin

Loto de l'APE d'Evires

Samedi 30 mars

Evires

Organisé par l'APE d'Evires

Concours de belote à la

mêlée

Dimanche 31 mars, 13h

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par le Comité de jumelage Thorens

Esnandes

AVRIL 2019

Soirée ski club

Samedi 6 avril

Salle Jean BOUVET, Les Ollières

Organisée par le Ski club

Vide grenier

Dimanche 7 avril

Saint-Martin-Bellevue

Organisé par Saint Martin Loisirs

Concours de belote à la

mêlée

Samedi 13 avril

Salle des fêtes d'Aviernoz

Organisée par l'APE Aviernoz

Chasse aux œufs

Lundi 22 avril

Place de la liberté, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

Réservez ape.aviernoz@yahoo.fr

Soirée repas

Dimanche 28 avril

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisée par Avenir Musical des Glières

MAI 2019

Cérémonie du 8 mai

Mercredi 8 mai

Organisée par la Commune de Fillière

Tournoi de football

Bertrand DEHAINE

Samedi 18 mai

Evires

Organisé par l'AS Evires

Soirée concerts Tremplin

pour Festho'Rock

Dimanche 26 mai

Place de la mairie, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

JUIN 2019

Promenade gourmande

Dimanche 2 juin

Organisée par l'Association Azhuré

www.azhure74.com

Spectacle théâtre

Dimanche 16 juin

Salle Le Cercle, Evires

Organisé par l'Association les Ptits brulins

Cérémonie du 18 juin

Mardi 18 juin

Plateau des Glières

Organisé par la Commune de Fillière

Fête de l'été

Vendredi 21 juin

Evires

Organisé par l'APE d'Evires

Fête de l'école publique

Vendredi 21 juin

Thorens-Glières

Organisé par l'APE Les Minimômes

Fête de l'école

et fête de la musique

Samedi 22 juin

Ecole et salle des fêtes d'Aviernoz

Organisé par l'APE Aviernoz

Festho'Rock

Samedi 29 juin

Place Esnandes, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

cdftorens@gmail.com

Retrouvez chaque semaine les films diffusés dans votre cinéma Le Parnal
à Thorens-Glières sur www.leparnal.net
Toutes les manifestations seront également en ligne sur
www.commune-filliere.fr



Coordonnées de la mairie de Fillière et des mairies déléguées

Fillière et Thorens-Glières

300 rue des Fleuries, Thorens-Glières
74570 FILLIERE
Tél. 04 50 22 82 32
Mail : accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr

Evires

Chef-Lieu, Evires
74570 FILLIERE
Tél. 04 50 62 01 72
Mail : accueil.evires@commune-filliere.fr

Saint-Martin-Bellevue

1 route des écoles,
Saint-Martin-Bellevue
74370 FILLIERE
Tél. 04 50 60 32 04
Mail : accueil.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr

Aviernoz

Chef-Lieu, Aviernoz
74570 FILLIERE
Tél. 04 50 22 41 92
Mail : accueil.aviernoz@commune-filliere.fr

Les Ollières

1 route du Praz, Les Ollières
74370 FILLIERE
Tél. 04 50 60 31 59
Mail : accueil.les-ollieres@commune-filliere.fr

Horaires d'accueil

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aviernoz	9h-11h30				15h-19h	
Évires*		9h-12h	14h-16h30	9h-12h 16h-19h	14h-16h30	
Commune de Fillière + Thorens-Glières	9h-12h 14h-17h	15h-19h	8h30-12h 14h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h
Les Ollières		15h30-19h			14h-18h	
Saint-Martin- Bellevue	10h-12h 16h-19h	10h-12h 16h-19h		10h-12h 16h-19h		

* Horaires à compter du 22 janvier 2019 (susceptibles d'être modifiés notamment pour la journée du vendredi)

Inscrivez-vous à la newsletter !

Abonnez-vous à notre lettre d'information numérique en vous inscrivant sur la page d'accueil de notre site internet, elle paraît tous les deux mois. Rendez-vous sur www.commune-filliere.fr

Suivez-nous sur  <https://fr-fr.facebook.com/CommuneNouvelleFilliere/>

www.commune-filliere.fr

